

PRÉVENTION & CONTRÔLE DE L'INFECTION

Gale

Agent infectieux

- La gale est causée par un parasite

Mode de transmission

- Par contact direct avec la peau lésée d'une personne galeuse
- Par contact indirect en transportant des vêtements ou de la literie sale d'une personne galeuse contre son corps

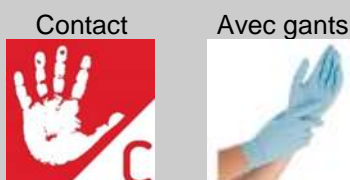
Période d'incubation

- 2 à 6 semaines

Période de contagiosité

- Jusqu'à 48 heures après le début du traitement
- **Attention** : la gale norvégienne est beaucoup plus contagieuse que la gale « standard » et la période de contagiosité peut être prolongée

Mesures additionnelles (MA) à mettre en place



Durée des MA

- Levée des MA 48 heures après la 1^{ère} dose de traitement
- Dans le cas d'une gale norvégienne, levée des mesures après la 2^e dose de traitement

PRISE EN CHARGE DU RESIDENT SOUS MESURES ADDITIONNELLES

Équipement de protection individuel pour le personnel

- **Lavage des mains à l'eau et au savon** avant d'enfiler les gants et immédiatement après le retrait
- **Attention** : la solution hydroalcoolique est inefficace contre le parasite qui cause la gale
- Sur-blouse pour tout contact avec le résident ou son environnement
- **Gants de soins pour tout contact** avec le résident ou son environnement ainsi que lors de l'utilisation d'un produit détergent-désinfectant

Affiches signalétiques

Sur la porte de la chambre :

Extérieure



Intérieure



<i>Matériel de soins</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le matériel à usage unique • Si possible, dédier le matériel de soins à usage multiple au patient pendant la durée de l'isolement
<i>Linge et vêtements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle dans un double emballage de sacs en plastique fermé hermétiquement
<i>Vaisselle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle, selon Précautions Standard (pas de vaisselle jetable)
<i>Déchets</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle (déchets urbains), selon Précautions Standard
<i>Sanitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Si pas de WC privé, chaise percée dédiée au chevet du résident
<i>Circulation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le résident doit rester en chambre jusqu'à la levée de l'isolement
<i>Voisin de chambre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement prophylactique du voisin de chambre et des personnes en contact étroit (résidents, collaborateurs, visiteurs) à évaluer avec le md.
<i>Visiteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les visiteurs doivent revêtir le même équipement de protection que le personnel <u>et se laver les mains à l'eau et au savon</u> à l'entrée et à la sortie de la chambre • Chaque visiteur doit être informé des mesures à respecter par un collaborateur soignant avant la 1^{ière} visite • Les visiteurs ne doivent pas s'asseoir sur le lit ou les meubles en tissus • Pas de contact physique (bise ou d'accolade) avec le résident

NETTOYAGE/DESINFECTION

<i>Environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage-désinfection quotidien de la chambre avec le produit détergent-désinfectant habituel, selon le plan de désinfection • Utiliser un simple détergent ou savon noir pour le sol • À la levée de l'isolement : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Nettoyage-désinfection de la chambre avec le produit habituel ➢ Passer l'aspirateur sur les meubles en tissus et le matelas ➢ Désinfection du matelas et des meubles à la vapeur d'eau (100°C) • Nettoyage-désinfection <u>terminal</u> (toutes les surfaces, changement de draps, linge de bain, rideau) de la chambre et des WC à la levée de l'isolement
<i>Linge et vêtements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de la literie, linge de bain et vêtements à la machine à 60°C • Si les textiles ne supportent pas le lavage à 60°C, placer les dans un sac fermé hermétiquement pendant 3 jours à température pièce ou 24 heures au frigo. Une fois ce temps écoulé, les laver à basse température. Le parasite privé de son hôte décède rapidement. • Changer la literie et le linge de bain à la levée de l'isolement
<i>Matériel de soins</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage-désinfection du matériel de soins avec le produit usuel avant de le sortir de la chambre

DECLARATION OBLIGATOIRE

Médecin cantonal	<ul style="list-style-type: none"> • Non
Infirmière PCI	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, merci d'informer l'infirmière PCI via scsp.pci@ne.ch

